

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-026-15919/24/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE) pour 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°6102

83006

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Plan de la Mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités. Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emploi. Les Plans de Mobilité Employeurs Communs (PDMEC) sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association Atelier de l'Environnement – labellisée CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix, créée en 1997, a pour objectif de :

- Favoriser la compréhension des enjeux environnementaux du territoire.
- Favoriser les changements de comportements.
- Assurer la transmission de savoir et/ou de connaissances.

à travers la mise en œuvre d'une approche pédagogique, et l'usage d'outils et techniques d'animation qu'elle développe en vue de changer concrètement et durablement les comportements citoyens.

Elle joue ainsi un rôle de « facilitateur » et d'accompagnateur en partageant des valeurs communes, dont l'humanisme, la promotion de la citoyenneté et le respect de la démarche scientifique.

Parallèlement, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe.

Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

En 2022, le CPIE Pays d'Aix a proposé d'animer huit ateliers d'initiation à la mobilité durable en s'appuyant sur la boîte à outils Déclic écomobil'©. L'objectif de Déclic écomobil'© est l'engagement et le changement de comportement de mobilité, par la prise de conscience, la connaissance et la mise en situation. La boîte à outils s'est voulue multisupports, modulable et interactive pour s'adapter aux différents publics et cadres d'utilisation.

Pour mobiliser différents publics, le CPIE a créé un support d'information et de communication dédié. Le CPIE a lancé plusieurs appels à participation aux entreprises du territoire entre les mois d'avril et d'octobre 2022. Au total, 6 sessions ont été organisées auprès d'une cinquantaine de salariés :

- RTE Aix : 15 participants.
- Pôle emploi Marseille : 3 participants.

- IREPS Paca Marseille : 10 participants.
- CREPS Paca Aix : 15 participants.
- Centre social St Gabriel, Marseille : 5 participants.

Le projet proposé par le CPIE en 2024 ambitionne d'accompagner les porteurs de projets (collectivités, associations, écoles...) dans la mise en place d'actions d'écomobilité scolaire via la conception et la diffusion d'outils opérationnels et pédagogiques.

Elle propose également de capitaliser le travail et les outils créés dans un guide pratique. Un guide sera créé pour chaque type d'actions proposées, faisant un total de 3 guides spécifiques :

- Un guide « rue scolaire » accompagné de 2 fiches pratiques.
- Un guide « pédibus/vélobus » accompagné de 7 fiches pratiques.
- Un guide « défi écomobil » accompagné 2 fiches pratiques.

Ces guides seront respectivement composés de 2 volets :

- Méthodologie & retours d'expériences.
- Fiches pratiques et questionnaires.

Pour les présenter (lancer leur diffusion) et créer une dynamique locale autour de ce sujet, le CPIE propose d'organiser également 3 webinaires d'une heure destinés aux établissements et collectivités cibles avec des retours d'expériences concrets du territoire Métropolitain.

L'association a été soutenue l'an dernier par l'octroi d'une subvention de 9 500 euros, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 10 500 euros au titre de l'exercice 2024.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association l'Atelier de l'Environnement CPIE une subvention d'un montant de 10 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de l'environnement de ses habitants et de la promotion des mobilités durables.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros à l'association Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix pour le déploiement de l'action spécifique de création des guides pratiques mobilité scolaire.

Article 2 :

Est approuvée la convention conclue avec l'association Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 6574.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS